



1ère Compagnie d'Arc de Montreuil

14, Rue Gaston Lauriau - 93100 Montreuil

01.49.88.01.98 - <http://1ciarcmontreuil.fr/>

Informations inscriptions saison 2023/2024

Inscriptions & Distribution du matériel : lors de la première séance à la Compagnie

Cours :

Les cours du mois de septembre ont lieu **à la compagnie**

Les cours ont lieu pendant la période scolaire, il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires.

POUR LES ANCIENS ADHERENTS

Date de reprise : **Semaine du 4 au 9 septembre**

POUR LES NOUVEAUX ADHERENTS

Date de démarrage : **Semaine du 11 au 16 septembre**

Les 3 premières séances sont des séances d'essai gratuites

Horaires et lieux des séances durant la saison:

| Créneaux des Cours à partir d'octobre | | | |
|---------------------------------------|--|--|--|
| Lundi | Initiation Groupe 1 (jusqu'à 2 ans de pratique) | 18h30-20h30 | A la Compagnie |
| Mercredi | Initiation Groupe 2 (jusqu'à 2 ans de pratique) | 18h30-20h30 | Gymnase Romain Rolland (rue des Blancs Vilains) |
| Mercredi | Loisir/Perfectionnement 1 (plus de 2 ans de pratique) | 18h30-20h30 19h30 – 21h30 | A la Compagnie Gymnase lycée Jean Jaurès |
| Mercredi | Loisir/Perfectionnement 2 (plus de 2 ans de pratique) | 20h00-22h00 | Gymnase Romain Rolland (rue des Blancs Vilains) |
| Jeudi | Groupe Mousquetaires | Après midi | A la Compagnie |
| Vendredi | Loisir/Perfectionnement 3 (plus de 2 ans de pratique) | 18h30-20h30 | Gymnase Romain Rolland (rue des Blancs Vilains) |
| Samedi | Poussins (sur décision entraîneur) | 10h30-12h | A la Compagnie |
| Samedi | Groupe compétition adulte (sur décision entraîneur) | 14h00-16h00 | A la Compagnie |
| Samedi | Groupe compétition adulte (sur décision entraîneur) | 16h00-18h00 | A la Compagnie |
| Tous les jours à la compagnie | Tir Libre (archers expérimentés) | en dehors des horaires de tir encadré | A la Compagnie |

Tarifs saison 2023/2024 :

| | POUSSIN - 10 ans | JEUNE U21 | ADULTES | |
|---------------------------------------|---------------------|--------------|--------------|---------------|
| | | | Compétition | Mousquetaires |
| Inscription / Réinscription | 135 € | 157 € | 181 € | 173 € |
| Réduction Jeune | -35 € | -35 € | 0 € | 0 € |
| Total réinscription | 100 € | 122 € | 181 € | 173 € |
| Droit d'entrée 1ère année à la Cie | 110 € | 110 € | 110 € | |
| Total 1ère Année | 210 € | 232 € | 291 € | |

Réductions :

- 2 membres de la même famille : -30 €
- 3 membres de la même famille : -60 €
- 4 membres de la même famille : -90 €
- Chômeur : -35 €
- Retraité : -35 €

Matériel :

La Compagnie vous prêtera tout le matériel d'archerie contre un **chèque de caution de 150€**, pour la première année.

Participation aux activités de la Compagnie :

Un chèque de **caution de participation de 50€** vous sera demandé. Vous en trouverez les explications en dernière page du dossier.

Documents à fournir :

- Fiche de Préinscription remplie
- Certificat médical fourni par la FFTA et uniquement celui-là pour les adultes.**
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Autorisation droit à l'image
- Règlement
- Chèque de caution matériel (150 euros)
- Chèque de caution « participation » (50 euros)

Les chèques de caution ne sont encaissés que si nécessaire et en fin de saison

Le Président



1ère Compagnie d'Arc de Montreuil

14, Rue Gaston Lauriau - 93100 Montreuil

01.49.88.01.98 - <http://1ciearcmontreuil.fr/>

FICHE D'INSCRIPTION ANNEE 2023 - 2024

| | | |
|--|----------------------|---------------|
| N° de licence : | Civilité : | Nationalité : |
| Nom d'usage : | Nom de Naissance : | |
| Prénom 1 : | Prénom 2 : | Prénom 3 : |
| Date de naissance : | Pays de naissance : | |
| Département de naissance : | Ville de Naissance : | |
| Profession : | | |
| Pour les mineurs établissement scolaire : | | |
| Adresse : | | |
| Code postal : | Ville : | |
| Tel fixe : | Tel portable : | |
| Adresse mail : | | |
| RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES LEGAUX POUR LES MINEURS | | |
| | PERE | MERE |
| Nom | | |
| Prénom | | |
| Profession | | |
| Adresse | | |
| Code postal | | |
| Ville | | |
| Tel fixe | | |
| Tel portable | | |
| Adresse email | | |

Je souhaite m'inscrire à la séance suivante :

| | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> <u>Groupe Poussin</u> moins de 9 ans (voir avec l'entraîneur) Samedi 10h30 à 12h00 | <u>Groupe Initiation</u> : <input type="checkbox"/> Gpe 1 - Lundi 18h30 à 20h30 <input type="checkbox"/> Gpe 2 - Mercredi 18h30 à 20h30 |
| <u>Groupe compétition adulte</u> : voir avec les entraîneurs <input type="checkbox"/> Gpe 1 Samedi 14h00 à 16h00 <input type="checkbox"/> Gpe 2 Samedi 16h00 à 18h00 | <u>Groupe Loisirs/perfectionnement</u> : <input type="checkbox"/> Gpe 1 - Mercredi 18h30 à 20h30 / 19h30 à 21h30 <input type="checkbox"/> Gpe 2 - Mercredi 20h00 à 22h00 <input type="checkbox"/> Gpe 3 - Vendredi 18h30 à 20h30 |
| <input type="checkbox"/> <u>Groupe Mousquetaires</u> <u>Jeudi Apres midi</u> | <input type="checkbox"/> <u>Tir Libre</u> (à valider par le CD) |

Fait à Montreuil

Le :

Signature



**CERTIFICAT MEDICAL
DE NON-CONTRE-INDICATION
A LA PRATIQUE DU TIR A L'ARC
Y COMPRIS EN COMPETITION
SAISON 2024/2025/2026**



Je soussigné, Docteur _____

Numéro du médecin : _____

Adresse : _____

Certifie, avoir examiné ce jour :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

En vue d'une inscription à la 1^{ère} Compagnie d'Arc de Montreuil,

Au terme de mon examen, cet archer ne présente aucune contre-indication à la pratique du tir à l'arc y compris en compétition.

DATE :

Signature et cachet

3.2 – Les contre-indications à la pratique du tir à l'arc

Il apparaît de plus en plus nécessaire de faire une distinction entre les pratiques du tir sur cible : sport d'endurance pouvant être influencé par des conditions climatiques extrêmes (chaleur en particulier) et les disciplines de parcours (Tir en Campagne et Tir Nature ou 3D) qui nécessitent une dépense énergétique plus importante et qui sont soumises à des risques traumatologiques non négligeables.

L'avis d'un médecin spécialisé (ou d'un médecin fédéral) est souhaitable dans les cas suivants :

- Pathologies cardio-vasculaires et respiratoires :

- ◆ . Hypertension artérielle sévère non stabilisée
- ◆ . Angor d'effort
- ◆ . Cardiopathie sévère non stabilisée
- ◆ . Infarctus du Myocarde récent (Contre-indication relative)
- ◆ . Pneumothorax (Contre-indication relative)

- Pathologies traumatologiques et rhumatologiques :

- ◆ . Scoliose importante évolutive (Contre-indication relative ou temporaire)
- ◆ . Fracture récente non consolidée
- ◆ . Intervention chirurgicale abdominale récente
- ◆ . Pathologie articulaire chronique du membre supérieur

- État de grossesse : à partir de la 35^{ème} semaine d'aménorrhée

- Troubles neurologiques et psychiatriques (laissé à l'appréciation du médecin examinateur)



AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS SAISON 2023/2024

Je soussigné (e):.....

Demeurant :.....

Autorise ma fille, mon fils.....

A pratiquer le tir à l'arc au sein du club « La 1^{ère} Compagnie d'Arc de Montreuil » affilié à la FFTA (Fédération Française de tir à l'arc).

Les horaires m'ont été communiqués, néanmoins je m'assurerais de la présence des entraîneurs, en accompagnant mon enfant jusqu'au lieu d'entraînement (Salle ou terrain extérieur) et me renseignerais sur les changements éventuels d'horaires (vacances, salle occupée), le club n'étant pas responsable en cas d'absence des responsables ou de suppression de salle. En cas d'absence de mon enfant à l'un des cours je dois prévenir les entraîneurs.

Lors des cours, la personne en charge de l'entraînement à toute autorité sur les élèves et les spectateurs non seulement sur les phases de tir mais aussi concernant la discipline.

J'ai noté que toutes les informations concernant la vie du club (horaires, manifestations, compétitions etc....) sont affichées sur les panneaux d'affichage ou envoyées par mail.

Mon enfant est licencié à la FFTA, par les soins du club, il bénéficie de la sorte de l'assurance fédérale. Il a passé une visite médicale de non-contre-indication à la pratique de ce sport, dont j'ai transmis le certificat au responsable du club.

J'autorise la 1^{ère} compagnie à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires en cas d'accident

Mon enfant,

Est autorisé à quitter seul le club à la fin de l'entraînement

Doit attendre son accompagnateur

Je note que mon accord sera sollicité pour les déplacements qui pourraient être proposés à mon enfant, pour participer à des rencontres ou compétitions adaptées à son âge.

En cas de déplacement :

Je pourrais participer au déplacement et prendre d'autres enfants dans mon véhicule

Je ne pourrais pas participer au déplacement

Fait à Montreuil le:.....

Signature Père / Mère



AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Autorisation de droit à l'image

Je, soussigné (e).....

Demeurant.....

Accepte que des photos de moi-même soient prises et publiées sur le site de la 1ère compagnie, ou dans l'une de ses publications dans le cadre des activités de celle-ci.

Fait à Montreuil le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Autorisation parentale pour les archers mineurs

Je, soussigné (e).....

Demeurant.....

Père, mère, tuteur légal de l'enfant (nom prénom).....

J'accepte que des photos de mon enfant soient prises et publiées sur le site de la 1ère compagnie ou dans l'une de ses publications dans le cadre des activités de celle-ci.

Fait à Montreuil le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



Versement d'une caution de « participation »

La Compagnie est une association qui fonctionne exclusivement grâce au bénévolat (y compris les entraîneurs).

En adhérant vous devenez un membre de la compagnie, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que tous. C'est pourquoi nous comptons sur votre participation aux diverses activités qu'elles soient ludiques ou non.

L'entretien de nos locaux, du matériel, la gestion administrative, sportive, l'organisation d'évènements (traditionnels, sportifs, festifs), reposent sur la participation de chacun à sa mesure, à l'effort collectif.

Plusieurs temps « festifs » et traditionnels, vous seront également proposés au cours de l'année. Ils permettent de mieux se connaître et de partager ensemble et n'ont de sens que par votre participation.

Pour encourager ce mode de fonctionnement, il a été décidé en assemblée générale, le versement d'une caution de « participation », d'un montant de 50 euros. En voici le fonctionnement :

- La caution sera encaissée si l'adhérent ne participe pas à **2 évènements ET 2 organisations** dans le courant de l'année, sinon le chèque sera rendu en fin d'année au retour du matériel.
Seuls les entraîneurs responsables d'un créneau d'entraînement en sont dispensés.
Attention : les enfants ne sont pas dispensés, mais nous porterons à leur crédit l'aide apportée par leurs parents.
- Chaque membre de la Compagnie devra participer au moins à 2 des évènements festifs suivants :
 - o La Saint Sébastien (janvier)
 - o L'Abat l'oiseau (mars)
 - o Les tirs festifs (halloween, Noël, Pâques....) quand ils ont lieu
 - o Le Défilé du Bouquet Provincial (mai)
 - o La partie de jardin d'ouverture du Prix Général
 - o Les prix traditionnels (Connétable, roi, ...)
- Chaque membre de la Compagnie devra participer au moins à 2 organisations :
 - o Participation à l'organisation de compétitions ou évènements
 - o Participation à 1 journée travaux
 - o Autre évènement organisé par la compagnie
 - o Aides diverses pour la gestion de la compagnie

Ces évènements et organisations seront annoncés, le plus en amont possible, via notre gazette et par envoi de mail, pour permettre à chacun d'y participer.

Le planning prévisionnel de la saison 2023-2024 est à votre disposition à la Compagnie si vous souhaitez vous le procurer.

Si vous avez des compétences particulières, n'hésitez pas à nous le signaler.